

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG

AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION
DU RÔLE TRIENNAL
Rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg, sera, en 2020, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
11, 5^E Avenue Est
LA SARRÉ (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À Sainte-Hélène de Mancebourg
Ce 17 septembre 2019
Sylvie Boutin Bergeron
Sec.trés./d.g
Pour la Municipalité